

Procès-verbal

Relevé des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil VINGT-TROIS, le vingt-cinq du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué en date du 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint
Monsieur Marc-Antoine de LATTRE, second adjoint
Monsieur Laurent DAVID, conseiller
Monsieur Carlos FERREIRA, conseiller
Monsieur Jacques GIOGHI, conseiller
Madame Justine DELFOSSE, conseillère

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : Monsieur Anthony DABERT, Madame Marianne VERNY, Paul BRASSIER, Claude METENIER.

Secrétaire de séance : Madame Justine DELFOSSE

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Présents : 7 – Votants : 10

Pouvoirs : Madame Marianne VERNY à Madame Justine DELFOSSE, Paul BRASSIER à Éric BERTIAUX, Claude METENIER à Marc-Antoine de LATTRE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.



Le Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 01/25.01.2023 – Captage de Vermettes

Monsieur le Maire rappelle les discussions de la dernière réunion et notamment la décision de principe du maintien de la ressource du captage de Vermettes. La SEMERAP garantie que les sources Venzoux/Chacuze pourront alimenter les hameaux de Bessolles et Roche Romaine. Monsieur le Maire a reçu les devis de la SEMERAP pour les travaux d'extension de la conduite du réseau Venzoux/Chacuze jusqu'à Bessolles sur 255 mètres. Le montant s'élève à 38 661.22 € HT. Monsieur Carlos FERREIRA trouve que cela fait cher et ne comprend pas pourquoi il faut faire une conduite parallèle. Monsieur le Maire rappelle le montant estimé des travaux préconisés par l'hydrogéologue et dit qu'aucune entreprise contactée ne veut faire le fonçage sous la départementale. En ce qui concerne la conduite de Vermettes à Bessolles, elle sera maintenue mais déconnectée du village. Un branchement sera effectué pour

alimenter une réserve incendie à l'entrée du hameau de Bessolles dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Éric BERTIAUX explique que l'on peut garder Vermettes si la défense incendie le justifie. Carlos FERREIRA demande pourquoi on ne s'affranchit pas d'une bêche à Bessolles en mettant un poteau à la place sur la conduite de Vermettes, il y a peut-être assez de pression. Éric BERTIAUX indique que la conduite n'est pas assez large. Le devis pour ce branchement s'élève à 627.20 € HT.

Considérant la difficulté et le coût important pour faire réaliser les travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé sur le captage de Vermettes ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les aménagements sur le réseau mentionnés ci-dessus, à savoir :
 - Extension de la conduite d'eau des captages de Venzoux/Chacuze jusqu'à Bessolles pour alimenter ce village et celui de Roche Romaine
 - Maintien et entretien du captage de Vermettes pour la défense incendie et en cas de nécessité pour l'alimentation en eau (baisse significative de la ressource Venzoux/Chacuze notamment) avec maintien des périmètres tels que définis par l'hydrogéologue
- Charge le Maire d'en informer le cabinet SAFEGE pour inclure ces décisions dans le dossier consultation phase 2 de la procédure de protection des périmètres des captages avec l'accord de l'Agence Régionale de Santé.
- Prend acte que ces travaux ne pourront pas avoir lieu avant la fin de l'enquête publique et l'obtention de l'arrêté préfectoral dans le cadre du déroulement de la procédure.

Votants : 10 – Pour 10

A la demande de Jacques GIOGHI, inquiet pour la ressource en eau en cas de sécheresse, Monsieur le Maire se renseignera sur la possibilité de faire financer les travaux préconisés par l'hydrogéologue sur ce captage par le Conseil Départemental et/ou l'Etat dans le cadre du projet d'Eau solidaire. Monsieur le Maire rappelle également la procédure de protection des périmètres et indique que SAFEGE devrait bientôt transmettre le dossier de consultation en prenant en compte ces éléments.

Délibération 02/25.01.2023 – Travaux eau

Monsieur le Maire présente les devis de la SEMERAP pour divers travaux nécessaires sur le réseau. Dans le bourg, il s'agit de supprimer un réducteur de pression situé vers l'église pour un montant de 940,41 € HT et à Rocheromaine il faut poser faire du terrassement pour poser un regard en béton avec compteur pour la fontaine du haut du village, pour un montant de 4390,53 € HT.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les travaux présentés par la SEMERAP .
- Charge le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau.
- Dit que ces travaux seront inscrits au BP 2023 eau et assainissement

Votants : 10 – Pour 10

Pour information, Monsieur le Maire a eu un contact avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet des fontaines patrimoniales. L'agence n'en avait pas connaissance et a demandé qu'un recensement soit fait avec photos à l'appui.

Délibération 03/25.01.2023 – Défense incendie

Monsieur le Maire revient sur le dossier de la défense incendie. Il laisse la parole à Éric BERTIAUX, correspondant incendie et secours. Ce dernier rappelle les conclusions de l'expertise technique présentée par le Lieutenant RAQUIDEL du SDIS 63. Suivant ses conclusions, un devis a été demandé à l'entreprise ARTEME TP spécialisée dans ce type de travaux et aménagements. Le devis s'élève à 93 209 € HT comprenant la fourniture et mise en place de citernes incendie (bâches souples) dans les hameaux de Bessolles, Roche Romaine, le bourg, Maisse, Chatelguison, Chomeilles, Le Breuil, et la fourniture et mise en place d'un poteau incendie sur citerne existante au Verdier. Il présente les emplacements repérés à l'appui de photographies. Les poteaux incendie existant au hameau de Courbanges sont suffisants et à Jassat, un devis et une autorisation ont été demandés au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire pour la pose de deux poteaux incendie sur leur conduite. Un de ces deux poteaux se situerait en limite des communes de Saint-Victor et Murol et les coûts seraient partagés. D'autre part, Monsieur BERTIAUX propose d'étaler les travaux sur 3 exercices pour optimiser le plan de financement de ces travaux.

Considérant l'expertise technique de DECI réalisée en 2022 par le SDIS 63 ;

Considérant la nécessité de répartir les travaux sur 3 exercices ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de réaliser en 2023 la défense incendie des hameaux du Verdier, du Breuil et du Bourg de Saint-Victor d'un montant de 29 997 euros HT
- Désigne l'entreprise ARTEME TP pour réaliser ces travaux
- Approuve et charge le Maire de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :
 - Etat (DETR) : 30 % soit 8 999 €
 - Conseil Départemental (FIC) : 40 % soit 11 999 €
 - Fonds propres : 30 % +TVA
- Dit que la suite des travaux interviendra sur les exercices 2024 et 2025

Votants : 10 – Pour : 10

Délibération 04/25.01.2023 : Désignation d'un nouveau délégué communal auprès de la SEMERAP

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un nouveau délégué communal auprès de la SEMERAP en remplacement de Monsieur Éric BERTIAUX qui ne veut plus assurer cette mission. Éric BERTIAUX indique que Monsieur Paul BRASSIER, absent excusé ce jour, lui a fait savoir qu'il était volontaire pour assurer ce rôle.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Paul BRASSIER comme nouveau délégué communal auprès de la SEMERAP pour assister aux assemblées générales, aux réunions du Comité de contrôle analogue et aux assemblées spéciales des petits porteurs.
- Charge le Maire d'en informer la SEMERAP.

Votants : 10 – Pour : 10

Délibération 05/25.01.2023 – Reversement d'une partie de la subvention animation au CCAS

Monsieur François GORY, Maire, informe l'assemblée du versement par la Communauté de Communes du Massif du Sancy d'une subvention animation de 4 000 euros au titre de 2022. Certaines dépenses

présentées pour le versement de cette subvention provenaient du budget CCAS. Il propose donc de reverser 650 euros au budget CCAS sur l'exercice 2023, l'exercice 2022 étant clos.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le reversement d'un montant de 650 euros au budget CCAS 2023 provenant de la subvention animation versée par la Communauté de Communes du Massif du Sancy à la commune.
- Ce reversement sera inscrit en recettes de fonctionnement au BP 2023 du CCAS.

Votants : 10 – Pour : 10

Délibération 06/25.01.2023 – Changement de fournisseur de carburants

Monsieur François GORY, Maire, rappelle la demande de Monsieur Éric BERTIAUX lors de la dernière réunion et dans le cadre de l'effort de réduction des charges à caractère générale, de se renseigner pour changer de fournisseur de carburants à la pompe qui est actuellement le garage de l'Avenir à Murol. Le Maire a pris des renseignements auprès du supermarché AUCHAN à Besse. Il faut demander une carte carburant pour professionnel et déterminer les jours et horaires d'utilisation de la carte. Il n'y a pas de remise particulière mais le coût du carburant est moins élevé.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de changer de fournisseur de carburants à la pompe par volonté de réduction des coûts des charges à caractère générale et choisit le supermarché AUCHAN Besse comme nouveau fournisseur.
- Charge le Maire des démarches y afférant.

Votants : 10 – Pour : 10

Délibération 07/25.01.2023 – Demande de diminution du nombre d'heures d'un contrat

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une demande de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe chargée de l'entretien des locaux communaux principalement, qui souhaite réduire son temps de travail hebdomadaire de 1h voire 1h30. Le poste est actuellement de 8.5/35èmes Monsieur le Maire souhaite garder un poste à 8 h hebdomadaires car il y a beaucoup de travail et pour une meilleure gestion.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Est d'accord pour diminuer le poste de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 8/35èmes à la place de 8,5/35èmes.
- Dit que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera interrogé sur la procédure et au besoin le Comité Technique sera sollicité pour avis.

Votants : 10 – Pour : 10

Délibération 08/25.01.2023 – Demande d'utilisation du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'Albine CARPENTIER pour utiliser la grande salle du CASC, 2 samedis par trimestre à partir de janvier pour des ateliers type Qi Gong, relaxation, voyage

musical, etc., de 15 h à 18 heures. Ces ateliers seraient ouverts à tous. Elle demande dans quelles conditions cela pourrait se faire.

Jacques GIOGHI indique que l'utilisation du CASC chaque mercredi par Madame CARPENTIER coûte 38 euros à la commune en électricité. Monsieur le Maire propose de facturer 40 euros l'utilisation du CASC pour les ateliers du samedi. Les tarifs pour la rentrée 2023 sont également évoqués.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe à 40 euros la participation financière de Madame CARPENTIER pour l'utilisation du CASC le samedi après-midi
- Fixe d'ores et déjà la participation de Madame CARPENTIER pour les séances de gym douce du mercredi matin à 40 euros à partir de la rentrée 2023.
- Charge le maire d'en informer Madame CARPENTIER.

Votants : 10 – Pour : 10

Monsieur GIOGHI indique qu'il peut voir sur le site d'ENEDIS combien coûte une journée d'électricité au CASC en fonction de l'utilisation. Mademoiselle Justine DELFOSSÉ propose d'englober l'électricité dans les tarifs de location du CASC. Monsieur GIOGHI étudiera sa proposition.

Délibération 09/25.01.2023 – Concert 2023 dans le cadre du Festival des Musicales des Puys et Couze

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une information de Mme Françoise TOURNILHAC, présidente de l'association : le concert de 2023 aura lieu le dimanche 6 août à 17 heures à l'église. Monsieur le Maire propose d'acheter 5 billets de concerts et d'offrir un pot à la sortie comme d'habitude.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Dit que la commune financera l'achat de 5 billets de concert et offrira un pot à la fin pour soutenir l'association.

Votants : 10 – Pour : 10

Monsieur de LATTRE propose d'acquérir un petit barnum car le grand barnum nécessite la présence de nombreuses personnes pour le montage. Monsieur le Maire se renseignera sur les tarifs.

Questions diverses :

- Passage du Critérium du Dauphiné le 4 juin 2023, du Tour de France le 11 juillet 2023 et du Tour de France Femmes fin juillet 2023.
- Adressage : M. le Maire a contacté un bureau d'étude qui va lui transmettre un devis. A revoir.
- Projet de l'office de tourisme du Sancy de mettre un panneau informatif dans toutes les communes membres.
- Le terrain de 945 m² dans le lotissement est vendu pour que le permis de construire a été accordé. Il y a une personne intéressé sur celui restant.
- Justine DELFOSSÉ demande à M. le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour le prolongement de la glissière de sécurité dans le virage de la RD5 sous Bessolles. En effet le jour de la Saint-Cochon un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et s'est retrouvé dans son terrain sous la route. M. le Maire va contacter la DRAT Sancy.

- Paul BRASSIER demande quand va arriver la fibre à Saint-Victor. Entre fin 2023 et 2025 selon les informations qu'à M. le Maire.
- Marc-Antoine de LATTRE demande de signaler à nouveau à ORANGE le changement du poteau bois qui penche route de Chatelguison.
- Paul BRASSIER demande 2 panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/heure à Jassat entre les ralentisseurs car les voitures accélèrent.
- Éric BERTIAUX indique que des essais vont être fait à Courbanges avec la pose de chicanes pour faire ralentir.
- Jacques GIOGHI s'est renseigné sur les compteurs électriques TEMPO : ce n'est pas intéressant.
- Justine DELFOSSE s'est renseigné sur le fonctionnement du distributeur de pain de Saint-Diéry : cela ne coûte « rien » sauf la prise en charge de l'électricité et l'installation d'une dalle béton pour poser le distributeur.

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Le Maire,



François GORY

Le secrétaire de séance,



Justine DELFOSSE